

CHARTRE D'USAGE DU RESEAU INFORMATIQUE DU LYCEE ET DE L'INTERNET

Validé au C.A du 01/04/2019

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent aux utilisateurs à savoir toute personne utilisant les ordinateurs, le réseau et le serveur informatique du Lycée Bernard Palissy de Gien.

1. Les ressources numériques du Lycée

1.1 Ressources disponibles

Les services de la Région Centre-Val de Loire et le Rectorat offrent :

- un compte personnel à tous les utilisateurs du lycée qui se connectent par un identifiant et un mot de passe sur l'ENT (environnement numérique de travail) et sur le réseau pédagogique du lycée
- une zone de stockage des données personnelles à usage exclusivement pédagogique
- l'accès à tous les programmes disponibles sur le serveur
- Un ENT permettant à chaque membre de la communauté éducative de consulter et d'échanger des contenus
- Une boîte mail pour une communication professionnelle : pour les élèves sous forme @netcentre.fr et pour les professeurs @ac-orleans-tours.fr

1.2 Conditions d'accès

Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de se connecter au réseau du lycée et à l'ENT. Cet identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait.

1.3 Formation des élèves sur l'usage des outils

Chaque élève bénéficie d'une formation sur les ressources numériques du lycée notamment pour ce qui est des espaces de stockage et de leurs modalités d'accès afin de ne plus faire usage de leur espace de stockage personnel (clé USB ou google drive ou ...), soumis à une autorisation avant utilisation.

2. Le respect des règles de l'usage informatique

2.1 Engagements de l'Etablissement

Le Lycée et/ou la Région et le Rectorat s'engagent à respecter la législation en vigueur relative à l'Informatique.

Le Lycée et/ou la Région et le Rectorat s'efforcent de maintenir le service accessible en permanence, mais peuvent interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenus pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'utilisateur. Ils tiendront dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.

La Région a la possibilité de contrôler les contenus enregistrés dans les espaces de stockage de chaque utilisateur et d'en vérifier l'intérêt pédagogique.

Le Lycée s'engage à la gestion et à la sécurité des données collectées dans le cadre du RGPD (règlement général sur la protection des données).

2.2 Engagements de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage à n'utiliser le Service, que pour un objectif pédagogique et éducatif.
L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes moeurs et des valeurs démocratiques, propriété intellectuelle, cf le site de la CNIL). Il s'interdit à l'occasion du Service proposé par l'établissement de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce.

L'Utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du Service, et notamment à ne pas :

- masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui
- altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation
- Interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau
- se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé : non utilisation des réseaux sociaux, des jeux en ligne sauf dans le cadre d'une utilisation pédagogique à l'initiative des professeurs
- porter atteinte à la vie privée d'autrui, à son intégrité ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes, diffamations injures ou images provocants qui constitueraient une forme de non-respect au droit à l'image et à l'intégrité de l'utilisateur
- modifier ou détruire des informations ou des outils collaboratifs sur un des systèmes connectés au réseau
- utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
- introduire ou installer ou exécuter des logiciels nuisibles (virus ou autres) ou des logiciels non référencés
- modifier sans autorisation la configuration des machines
- dégrader le matériel mis à sa disposition

Il s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels ainsi que tout dysfonctionnement ou dégradation de matériel.

Il accepte que le Lycée dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.

3. Les Sanctions

L'Utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à son exclusion du réseau, ainsi qu'aux sanctions prévues au règlement intérieur du lycée et aux poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

La présente charte a été approuvée lors de la séance du conseil d'administration du 01/04/2019 et constitue une annexe au règlement intérieur du lycée Bernard Palissy.